

Synthèse : Le Pourquoi des 500 h – Le Comment VAE – etc., ou "les Psychologues" et le Décret Art. 52

frdm : francois-r. dupond muzart <fr@frdm.fr>
To: "frdm : francois-r. dupond muzart" <fr@frdm.fr>
psych-ana-logie <psych-ana-logie@googlegroups.com>

Thu, Dec 28, 2006

----- Titre Psychothérapeute, Décret en cours -----

Synthèse : Le Pourquoi des 500 h - Le Comment VAE - etc., ou : "Les Psychologues" et le Décret Art. 52

Les documents joints (et mes envois précédents de textes) manifestent ce qu'entendent les organismes de psychologues aux petits soins du ministère de la Santé :

- les fameuses "500 h ne varietur" (x2) que veulent les psychologues pour le titre de psychothérapeute sont le décalque de l'arrêté du 16 mai 2006 relatif aux stages exigés des psychologues ;
- la VAE que veulent les psychologues pour le titre de psychothérapeute est le décalque de celle qui les concerne... etc., etc.

"Les" psychologues négociants de ministère en santé mentale, tout en se plaignant expressément dans leurs missives officielles de l'effet de l'article 52 par la volonté de la Dgs d'aboutir de fait à "créer" une nouvelle profession de psychothérapeute, en ont pris acte... à leur façon, et toutes les "demandes" qu'ils formulent aboutissent à... aligner le titre de psychothérapeute sur le titre de psychologue (souvenons-nous de l'exigence de "Master" qui allait encore plus loin en ce sens...).

« Mais que veulent donc "les psychologues" ? »...

Les documents joints articulés avec les communiqués que j'ai diffusés peu auparavant permettent de constater qu'après l'adoption de l'article 52, faute de pouvoir continuer à combattre directement le titre de psychothérapeute, "les psychologues" ont décidé qu'il fallait aligner toutes les exigences du titre de psychothérapeute sur celles du titre de psychologue. Ils ont décidé que puisque le titre de psychothérapeute était arrivé, il fallait le... vider de toute portée spécifique "par le haut" (enfin, le leur...), en posant des conditions de formation, Vae, Commission des "grands-pères", telles que le titre de psychothérapeute finisse par se confondre avec celui de psychologue.

Comme cela rejoint les désirs de la Dgs à l'effet de bouche-trous du Plan de santé mentale, la Dgs qui veut des personnels plus dociles que les psychologues, alors la Dgs et "les psychologues" se retrouvent avoir les mêmes intérêts. Mais à ce stade de présentation, il reste une incohérence.

Car la décision de tous "ces psychologues" de réclamer des conditions au titre de psychothérapeute qui soient le décalque de celles pour le titre de psychologue, aboutira de plus fort à faire recruter à l'avenir dans les institutions des "psychothérapeutes" et non des psychologues. La Dgs, les institutions, ne veulent pas de l'"indépendance" des psychologues.

Mais on voit que la Dgs propose en bouquet "final" à ces psychologues la "légalisation" de leur "Code... autoproclamé de déontologie", voire un Ordre, mais comme on l'entend au ministère (rapporté par les comptes-rendus des "psychologues négociants"), "c'est la Gauche qui ne veut pas d'Ordre professionnel...". *[Mais la loi de Santé publique août 2004 en a créé plusieurs...]*

Alors que signifie tout cela ? Cela signifie que "les psychologues" ont adopté le Plan de santé mentale, et veulent être les "ingénieurs" à Code de déontologie et Ordre, des futurs "psychothérapeutes"-techniciens. Autrement dit, pour le plus grand nombre ceux qui actuellement deviennent psychologues deviendront psychothérapeutes, et le titre de psychologue-à-Ordre-et Code-de-déontologie n'échoira plus qu'à une élite...

Il n'y a aucune conséquence logique au comportement "des psychologues négociants de ministère", sauf... celle dessus envisagée.

C'est-à-dire que ces psychologues ont intégré "le changement". Pourquoi ? Évidemment ce ne sont pas les ouailles qui peuvent entrevoir les places et les couronnements de carrière à portée de main, dans tous les rouages de ce projet à mettre en place.

Tous ces documents (envoyés précédemment, joints, et autres) seront d'un intérêt essentiel dans le futur : ou plutôt leur mise en perspective réciproque.

La mine de documents à archiver dès maintenant se trouve benoîtement sur le site de la SFP :

<http://www.sfpsy.org/>

cliquer sur titre de rubrique "Actualité du site".

"Tout ce que vous avez toujours voulu savoir sur les arrières-pensées «des» psychologues"... par leurs propres communiqués, textes de référence, rapports, textes normatifs à articuler ensemble.

Dorénavant, la Dgs s'appuie autant que possible sur "les psychologues"... ceux-là. Et ils marchent à fond, il courent devant. Vous avez entendu "Politique du pire" ? C'est que vous avez fait un rêve pathologique, et avez donc besoin d'un de ces psychologues. La Dgs s'occupe du reste.

— Prochaine synthèse : aux suivants. —

<http://groups-beta.google.com/group/psych-ana-logie>

François-R. Dupond Muzart


fr@frdm.fr


<http://www.frdm.fr/>

Réf. message : « Synthèse : Le Pourquoi des 500 h - Le Comment VAE - etc., ou "les Psychologues" et le Décret Art. 52 »

3 attachments

 **Courrier-Presidents-VAE-10-janvier-2006.pdf**
83K

 **Rapport-VAE-10-janvier-2006.pdf**
174K

 **Arrete-060519-Stages-Psychologues-JO-060627.pdf**
97K
